



République Française
Arrondissement d'Ancenis
COMMUNE D'LOUDON

DECISION MUNICIPALE N°2025-M015

Portant acquisition d'un véhicule neuf pour le service technique

Le Maire de la Commune d'LOUDON

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal 2023_D110 en date du 1^{er} décembre 2023 portant délégation au Maire par le Conseil Municipal pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieure à 40.000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité d'acquisition d'une benne pour le service technique avec option de reprise d'un ancien camion modèle Renault Mascott ;

DECIDE

Article 1 : De conclure le marché d'acquisition d'un véhicule neuf de type benne, marque ISUZU modèle M21 avec l'entreprise ETS PETIT Garages Ciron, d'une valeur de 39 900,00 € HT.

Article 2 : De préciser que cette acquisition est assortie d'une option de rachat de l'ancien camion modèle Renault Mascott immatriculé AW-575-SQ du service technique par l'entreprise d'un montant 300 HT.

Article 3 : Mme la directrice générale des services d'LOUDON et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

Signé par : Alain BOURGOIN
Date : 08/03/2025
Qualité : Maire

